

Accompagnement Validation des Acquis par l'Expérience

Diplôme d'Etat - Auxiliaire de Puériculture (DEAP)

RNCP40743



La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de faire reconnaître les compétences professionnelles acquises par l'expérience en vue de l'obtention d'une certification officielle.

Notre accompagnement est conçu pour guider les candidats dans toutes les étapes de leur parcours.

Objectifs de l'accompagnement

- Valider tout ou partie des blocs de compétences du Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (RNCP40743)
- Permettre au candidat de valoriser et de démontrer ses compétences en lien avec les blocs du référentiel officiel du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture
- Accompagner le candidat dans la rédaction des livrets recevabilité (livret 1) et validation (livret 2).
- Préparer l'entretien avec le jury.

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de la certification « Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture » (RNCP 40743), délivrée par le Ministère chargé de la santé et le Ministère de la santé et de la prévention.

Public

Toute personne justifiant d'une expérience pertinente en rapport direct avec le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) peut prétendre à la VAE, qu'il soit salarié, demandeur d'emploi, bénévole ou proche aidant.

Prérequis

- Aucun niveau d'étude préalable n'est requis.
- Le candidat doit justifier d'une expérience pertinente en lien avec le référentiel de la certification RNCP 40743.
- Équipement informatique fonctionnel (ordinateur, webcam, micro, connexion internet).

Durée, rythme et lieu de la formation :

- **De 5 à 25 heures d'accompagnement réparties sur un maximum de 1 an en fonction des besoins du candidat.**
- Un échéancier personnalisé sera établi par l'accompagnateur et le candidat en fonction des disponibilités et objectifs du candidat.
- Les rendez-vous d'accompagnement seront fixés sur la plage horaire suivante : 9h – 20h

Lieu : l'accompagnement se fera en distanciel par visioconférence.

Contenu de l'accompagnement :

Diagnostic	<ul style="list-style-type: none">✓ Entretien conseil (non facturé et sans engagement)✓ Présentation du déroulement de l'accompagnement✓ Evaluation diagnostic des compétences rédactionnelles
Etape 1	<p>Analyse du parcours et accompagnement à la rédaction du Livret 1 (recevabilité)</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Analyse du parcours et des expériences du candidat✓ Accompagnement dans le choix des activités pertinentes et dans l'identification des compétences développées lors de ses expériences✓ Explicitation des compétences et de compréhension des référentiels
Etape 2	<p>Constitution du Livret 2 (Livret de validation)</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Accompagnement à la rédaction du livret 2, assistance à la description écrite des activités, de leur contexte, de leur application et du développement de vos compétences en accord avec le référentiel du DEAP.✓ Relectures par votre accompagnateur ; corrections et améliorations des contenus pour répondre du mieux que possible aux exigences du référentiel
Etape 3	<p>Préparation à l'oral</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Exposé du déroulement du jury et du type de questions possibles au regard de l'expérience.✓ Préparation à la présentation orale et au développement de l'expérience.✓ Fourniture de ressources pratiques pour préparer l'oral✓ Inscription du candidat à la formation AFGSU 2 (si souhaité par le candidat), obligatoire pour obtenir le DEAP.✓ Simulation d'oraux avec des oraux blancs pour s'entraîner aux questions du jury VAE. Ces oraux blancs auront lieu à distance.

L'AFGSU 2 est OBLIGATOIRE pour obtenir sa Validation des Acquis par l'Expérience pour le DE-Auxiliaire de puériculture. Si le candidat choisit l'option AFGSU2, l'organisme mettra en œuvre tous les moyens possibles pour l'inscrire à une formation AFGSU 2 en amont de l'oral devant le jury.

Une fois l'oral de VAE passé, le candidat VAE peut obtenir :

Validation totale**Validation partielle****Refus de validation**

En fonction de votre résultat, votre accompagnateur vous rencontrera afin de vous aiguiller sur la suite à donner à votre parcours.

1. **Validation totale** : Le jury estime que l'ensemble des compétences exigées par le référentiel sont acquises au vu de votre dossier (Livret 2) et de l'entretien oral.
 - Vous obtenez **la totalité du diplôme visé**
 - Vous recevrez une attestation de réussite officielle, puis votre **diplôme**.
 - Vous pouvez alors entamer:
 - vos démarches d'inscription auprès des instances professionnelles concernées
 - votre recherche d'emploi ou faire la démarche de demande de changement de statut auprès de votre employeur
 - Aucun complément n'est à effectuer, la démarche VAE est **entièrement clôturée avec succès**

2. **Validation partielle** :

Si le jury estime que certaines compétences ne sont pas acquises, vous obtenez une validation partielle. Dans ce cas :

- Vous devrez suivre une formation complémentaire (ou de l'expérience) pour valider les modules manquants.
- Valneo Développement vous aidera à définir le meilleur parcours pour valider les blocs restants.

À noter : Vous n'avez pas à tout recommencer depuis le début. Vous repartez **uniquement des compétences manquantes**.

3. **Refus de validation** :

Le jury estime que les éléments apportés (Livret 2, entretien oral) **ne permettent pas de valider les compétences attendues** pour le diplôme.

Votre accompagnateur vous aidera si tel est le cas, à gérer cette situation, et vous présentera toutes les options qui s'offrent à vous.

Moyens pédagogiques :

- Pédagogie active et individualisée.
- Le candidat aura accès à un **espace apprenant personnalisé** avec des ressources pédagogiques tout au long de son accompagnement.
- Utilisation d'une plateforme LMS pour centraliser tous les contenus de l'accompagnement et les suivis d'accompagnement ainsi que toutes les ressources pédagogiques utiles au candidat.
- Pour la préparation de l'oral de VAE : Simulation et oraux blancs.
- Supports d'accompagnement en format PDF avec des aides et méthodes à la rédaction et à l'oral.

Modalités et fréquence de l'accompagnement :

- **Test de positionnement avant le démarrage de l'accompagnement** : diagnostic établi avec l'architecte-accompagnateur pour déterminer la faisabilité du projet du candidat (Non facturé)
- **De 5 à 25 heures d'accompagnement réparties sur un maximum de 1 an en fonction des besoins du candidat.**
- Accompagnement individuel à distance par visioconférence.
- Accès à un espace apprenant individuel pour les ressources et les échanges.
- Messagerie instantanée sur l'espace apprenant avec l'architecte-accompagnateur.

Modalités d'évaluation et de suivi :

- o Suivi pédagogique individualisé en visioconférence du stagiaire.
- o Évaluation continue des compétences rédigées et présentation orale.
- o Questionnaire de satisfaction et retour après passage devant le jury.
- o Émargements numériques par le candidat ainsi que par l'accompagnateur directement sur la plateforme externalisée qui recueille les informations
- o Certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'accompagnement et les résultats de l'accompagnement.

2. Tarifs :

Le prix de l'action de formation est fixé selon le forfait adapté aux besoins du candidat et choisi par ce dernier :

	Tarifs	Tarifs incluant la formation AFGSU 2
Pack 5h	575 € net de taxe	965 € net de taxe
Pack 10h	1 190 € net de taxe	1580 € net de taxe
Pack 15h	1 450 € net de taxe	1840 € net de taxe
Pack 20h	1 890 € net de taxe	2280 € net de taxe
Pack 25h	2 120€ net de taxe	2510€ net de taxe

3. Assistance technique fournie au stagiaire :

Assistance technique joignable du lundi au vendredi de 9h à 19h.

- **Service d'assistance technique dédié :** Adresse email dédiée à l'assistance technique support@valneo-formation.com.
- **Tutoriels vidéo et pdf:**
 - o Le candidat aura accès à des tutoriels des outils utilisés tout au long de la formation. Les tutoriels seront accessibles via l'espace personnel du stagiaire à tout moment.
- **Session d'accueil en ligne** en classe virtuelle au début de l'accompagnement : Présentation des outils didactiques et de la plateforme utilisée.
- **Nous réalisons une enquête au cours de la formation pour identifier les besoins techniques éventuels non satisfaits et/ou les difficultés rencontrées.**
- **Mises à jour techniques :** Nous informons en avance les stagiaires de toute maintenance ou mise à jour technique prévue.
- **Adaptations pour les personnes en situation de handicap :** Nous mettons en œuvre des moyens techniques pour assurer que les outils de formation soient accessibles au plus grand nombre (supports pédagogiques accessibles aux troubles dys, sous-titres pour les vidéos etc) et proposer des aides spécifiques si besoin.
- **Feedback post-formation :** Nous demandons un retour d'expérience sur l'assistance technique en fin de formation et prenons en compte ces retours afin d'adapter les outils en fonction des besoins des stagiaires. Fondamental pour prendre en compte les besoins des candidats qui ont des niveaux hétérogènes concernant l'utilisation des outils numériques.

4. **Accompagnateur** : accompagnatrice spécialiste du référentiel du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture.
5. **Délai d'accès à la formation** : 15 jours minimum.
6. **Accessibilité** : Prestations adaptées aux personnes en situation de handicap. Notre référent handicap est disponible à tout moment si vous avez besoin d'aménagements particuliers à l'adresse email : contact@valneo-formation.com

Pour toute question ou inscription, contactez-nous par email à contact@valneo-formation.com.